



Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE
ET DE L'ESSONNE

n°2026-02

Séance du 24 Février 2026

Le Conseil Syndical s'est réuni le 17 Février 2026 à 10h00 à Estouy, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 24 février 2026 à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. GOUT

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, DUAULT

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : M. LAIZEAU

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, GEORGES, PILLETTE, COURTOIS, BERTHELOT, GAURAT, BOUTELLE, Mme RAUTURIER, MM. BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. COULON, CRISSA, VOLKRINGER

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICEPNTI, GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, BROSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM. PALLU, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DETROIT, BENARDEAU, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. BARBERON, BERARD, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, LALUQUE, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. SUTTIN, MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUULT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mmes ARTAUD, MERCIER, M. GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND

Pouvoirs :

Madame PAILLOUX a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLOUSEAU : technicien de rivière

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Objet : acquisition de parcelles dans la zone humide du Haut de la Prairie à Yèvre la Ville et demande de subventions

Le Comité Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2019 validant la stratégie d'acquisition foncière des zones humides par le SMORE sur le territoire Essonne amont ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 mars 2024 relative au lancement d'une animation foncière sur la zone humide du Haut de la Prairie sur la commune de Yèvre la Ville ;

Considérant que l'animation est mise en place par le SMORE avec la SAFER du Centre sur cette zone humide de 8 ha dans l'objectif de réaliser des travaux de restauration des anciens méandres de la Rimarde ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juillet 2025 relative à l'engagement d'une première tranche d'acquisitions foncières dans le cadre de cette animation ;

Considérant que dans le cadre de cette animation une seconde série d'acquisitions est possible, portant sur 22 parcelles pour une surface de 18 407 m² et un montant global de 6 442,45 €. La liste des parcelles est détaillée dans le tableau suivant :

Commune	Parcelles	Surface totale en m ²	Prix de vente
Yèvre la Ville	AD0125	734	256,90 €
Yèvre la Ville	AD00127	440	154,00 €
Yèvre la Ville	AD0128	307	107,45 €
Yèvre la Ville	AD0130, AD0131, AD0132	1 242	434,70 €
Yèvre la Ville	AD0135	240	84,00 €
Yèvre la Ville	AD0136, AD0137	1 105	386,75 €
Yèvre la Ville	AD0141, AD0193	6 724	2 353,40 €
Yèvre la Ville	AD0144	563	197,05 €
Yèvre la Ville	AD0146	1 021	357,35 €
Yèvre la Ville	AD0161	324	113,40 €
Yèvre la Ville	AD0162	787	275,45 €
Yèvre la Ville	AD0182, AD0186	1 584	554,40 €
Yèvre la Ville	AD0183, AD0198	2 434	851,90 €
Yèvre la Ville	AD0184	703	246,05 €
Yèvre la Ville	AD0255, AD0256	199	69,65 €
TOTAL		18 407,00	6 442,45 €

Considérant que dans le cadre de cette animation foncière, des frais s'élevant à 537,38 € HT sont à prévoir pour la publicité foncière ;

Considérant que les actes notariés seront confiés à l'Office Notarié de Maître ROYER à Beaune la Rolande ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à procéder à l'acquisition des parcelles citées ci-dessus, ainsi qu'à l'engagement des dépenses associées et à signer tout acte s'y afférent ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter le financement de ces opérations auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE

